RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU
› Pour les particuliers

VIGILANCE | **ALERTE** | ALERTE RENFORCÉE | CRISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

SAÔNE & LOIRE DÉPARTEMENT

Arrêtés de restriction d'usages consultables sur **https://vigieau.gouv.fr/**

USAGES	ALERTE
Arrosage à partir de stockages d'eau de pluie captée par des toitures	**Autorisé sans restriction**
Arrosage des pelouses, massifs fleuris et des plantes en pots	**Interdit entre 11h et 18h** Sauf pour les plantes en pots si utilisation du goutte à goutte.
Arrosage des jardins potagers	**Interdit entre 11h et 18h**
Remplissage piscines privées et bains à remous de plus d'1 m³	**Interdit** Sauf remise à niveau ou première mise en eau après accord du gestionnaire du réseau d'eau potable si le chantier a débuté avant les premières restrictions.
Lavage de véhicules par des professionnels (dont stations de lavage)	**Interdit** Sauf avec du matériel haute pression ou avec un matériel équipé d'un système de recyclage de l'eau (minimum 70%), ou un portique programmé ECO sur ouverture partielle.
Lavage de véhicules chez les particuliers	**Interdit**
Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées	**Interdit** Sauf si réalisé avec du matériel haute pression par une entreprise de nettoyage professionnel ou pour un chantier en auto-construction.
Alimentation en circuit ouvert des fontaines privées d'ornement	**Interdit** Si cela est techniquement possible.
Remplissage / vidange des plans d'eau	**Interdit**
Travaux en cours d'eau	Limitation au maximum des risques de perturbation des milieux aquatiques.
Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement pour les usages domestiques	**Interdit** Sauf pour les usages prioritaires (santé, salubrité, sécurité civile et industrielle, eau potable, abreuvement des animaux).